

Introduction

Paris est une grande Capitale, le cœur d'une métropole de 9,5 millions d'habitants.

Ses 2 100 000 habitants représentent 20% de la population d'Ile-de-France. Son poids économique est plus déterminant encore : avec 1 600 000 emplois, la Capitale concentre 32% des emplois de la région. L'agglomération parisienne est, par ailleurs, l'un des territoires les plus dynamiques au niveau international : l'agglomération figure, en termes de produit intérieur brut, au cinquième rang mondial, derrière Tokyo, New-York/Philadelphie, Osaka-Kobé/Kyoto, Los Angeles, et sensiblement devant Londres. Le PIB de l'Ile de France représente 30 % du PIB français et celui de Paris, à lui seul, 10 %.

Paris est aussi une ville où la qualité de vie est, à bien des égards, exceptionnelle. Sa dimension culturelle et patrimoniale incontestable, son niveau d'équipement et d'infrastructure remarquable, l'élégance de ses grandes compositions urbaines, le charme et l'ambiance de ses quartiers, la diversité de sa population sont des atouts reconnus.

Les 20 dernières années ont été marquées par des réalisations majeures, et en premier lieu par une série de grands équipements culturels dont le prestige a accru l'influence de la France à l'étranger. La proximité de deux aéroports internationaux – parmi les plus fréquentés au niveau européen – et le développement des réseaux des TGV, dont Paris constitue le cœur, ont fortement amélioré les conditions de déplacements à l'échelle de la France et plus largement de l'Europe et du monde.

Le tourisme constitue toujours un atout économique essentiel pour Paris qui demeure la première destination mondiale pour le tourisme d'affaires et de loisirs. Premier employeur parisien, le secteur du tourisme constitue un gisement d'emplois non pourvus. La fréquentation touristique a crû dans des proportions importantes, au point qu'aujourd'hui les contraintes qu'elle engendre posent de nouvelles questions.

Paris conserve également toute sa place en tant que ville d'accueil. Près de 200 nationalités y sont recensées. La population étrangère représentait en 1999 un peu moins de 15 % de la population parisienne, contre 5,6 % pour la France entière et 11,9 % pour l'Ile de France.

Une première conclusion se dessine. Au cours du temps, le rayonnement de Paris en termes culturel, scientifique, économique et d'accueil s'est maintenu, voire accru dans certains domaines ; mais cette position, toujours fragile, doit être soutenue par des réalisations nouvelles.

Le maintien de l'excellence dans de nombreux domaines ne doit pas masquer que Paris continue de souffrir aujourd'hui de sérieuses faiblesses. L'offre d'emplois en baisse depuis le début des années 1990, la situation difficile du logement, en particulier pour les plus démunis, des atteintes sensibles à l'environnement, des attentes légitimes en termes d'équipements et de services, notamment de proximité, des conditions de vie dégradées dans de nombreux territoires, la qualité architecturale discutable de certains ensembles urbains, sont autant de préoccupations réelles qui doivent trouver des réponses adaptées dans le cadre d'un projet global, durable et partagé.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pose les fondements d'un tel projet. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la Capitale pour les 15 prochaines années.

Il s'organise autour de trois objectifs majeurs :

- Améliorer le cadre de vie de tous les Parisiens dans une conception durable de l'urbanisme.
- Promouvoir le rayonnement de la capitale et stimuler la création d'emplois pour tous.
- Réduire les inégalités pour un Paris plus solidaire.

Ces objectifs sont indissociables. Car c'est bien dans un Paris au cadre de vie attractif que le dynamisme et la créativité économique peuvent durablement s'épanouir, contribuant à la création d'une offre diversifiée d'emplois

et offrant la capacité d'une plus grande solidarité entre les Parisiens, elle-même garante d'une plus grande qualité de vie.

Paris étant une ville très largement urbanisée, ces objectifs ne pourront être atteints, pour l'essentiel, que dans le cadre d'un renouvellement urbain maîtrisé, respectueux du patrimoine et de l'environnement.

Par ailleurs, sa population, stabilisée ces dernières années, doit pouvoir se maintenir à son niveau actuel. Paris n'entend pas, en effet, évoluer vers une ville-musée ou une cité sans vie en dehors des heures de travail.

Atteindre les objectifs du Plan Local d'Urbanisme suppose, dans le prolongement de l'action engagée depuis 2001, une triple exigence :

- Penser l'avenir de Paris dans le cadre élargi de l'agglomération dense du cœur de l'Île de France et la Région tout entière. Leur territoire et leurs habitants sont en effet confrontés, en grande partie, aux mêmes enjeux. Les réponses doivent être, sur bien des sujets, élaborées conjointement. Pour répondre à cette nécessité d'une coordination ambitieuse des politiques publiques, la Capitale qui demeure son élément le plus emblématique doit, sans aucun doute, endosser une responsabilité particulière.
- Améliorer la compréhension des aspirations locales : la participation des habitants, du monde associatif et des acteurs économiques est à cet effet indispensable et doit encore être amplifiée.
- Assurer une plus grande cohérence et complémentarité des projets conçus aux différentes échelles, de celles du quartier et de l'arrondissement à celles de la ville et de l'agglomération, pour en améliorer la qualité et l'efficacité.